

**ANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2014**

L'an **deux mille quatorze**, le **seize décembre** à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2014

**Présents** : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, M. Benoît PUAUD, Mme Sandrine DECHE Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREMBORDE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

**Absents ou excusés** : M. Tristan de la RIVIERE (pouvoir à S. PANCHOUT).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte rendu du 13 octobre 2014 et si des observations sont à formuler, aucune remarques n'étant faite le compte rendu est adopté à dix-neuf voix pour.

Monsieur le maire indique que le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2014 n'a pas pu être envoyé aux conseillers municipaux et propose donc de reporter son adoption au prochain Conseil Municipal.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour

- 1 – Budget – demande de subvention (DETR 2015) : phase II cabinet médical communal
- 6 - Questions diverses – transmission des invitations au conseil municipal

Le Conseil municipal donne son accord pour l'ajout des points énoncés ci-dessus à l'ordre du jour.

**1 – BUDGET - FINANCES**

- Salle culturelle à Bonard – **délibération 2014-12-01**

Afin de prendre en compte les avenants sur marché de la salle culturelle et les factures hors marchés (équipements : studio d'enregistrement de l'école de musique, cuisine, scène, raccordement électrique, sécurité incendie...), il convient d'ajuster les crédits budgétaires.

2313 op 112 MED	D	- 120 850.00 €
2313 op 115 SCS	D	+ 120 850.00 €

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et 4 abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), décide d'adopter la décision modificative.

- Sinistre incendie stade « Jacques barrière » - **délibération 2014-12-04**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'à la suite du sinistre du stade Jacques Barrière, l'assurance nous verse un premier acompte de 10 000 € et qu'afin de s'acquitter les premières factures, il convient d'ouvrir des crédits en investissements (recettes et dépenses) :

FONCTIONNEMENT	
R 7788 remb assurance	10 000.00 €
D 023	10 000.00 €
INVESTISSEMENT	
R 021	10 000.00 €
D 2313 op 116 Stade closet	10 000.00 €

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, décide d'adopter la décision modificative.

- Travaux en régies

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des travaux en régie pour l'année 2014 et informe le basculement des crédits en investissement conformément aux prévisions budgétaires 2014.

Récapitulatif Travaux en régie 2014						
	n° inventaire	fournitures	personnel	Coût de l'opération	C/722	Débit Compte
Réfection Menuiserie + meubles + tourniquet Ecole Maternelle	220/0002/220	5 509.42 €	5 597.76 €	11 107.18 €	11 107.18 €	21312
Cloison + electricité + meubles	220/0003/220	3 505.10 €	1 199.52 €	4 704.62 €	4 704.62 €	21312
Travaux Moulin des Aynes	220/0016/211	380.72 €	1 999.20 €	2 379.92 €	2 379.92 €	2138
Travaux presbytère - menuiserie/electricité	220/0001/211	2907.50 €	6 530.72 €	9 438.22 €	9 438.22 €	2138
Travaux Stade bazzani	220-2004-1161	5 949.04 €	1 332.80 €	7 281.84 €	7 281.84 €	2118
		18 251.78 €	6 660.00 €	34 911.78 €	<b>34 911.78 €</b>	

- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor – **délibération 2014-12-02**

Monsieur le Maire rappelle le changement de comptable du trésor public et qu'il y a lieu de délibérer sur l'attribution de l'indemnité au nouveau comptable.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Florence SALAUD, receveur municipal,

- Créances éteintes – budget assainissement – **délibération 2014-12-03**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame La Trésorière de Sauveterre de Guyenne vient de lui faire parvenir une demande de mise en non-valeur pour un montant de 12.62 € dans un courrier du 19 novembre 2014.

Monsieur le Maire signale que la personne concernée a déposé un dossier de surendettement qui a été accepté dans sa séance du 30 octobre 2014.

Monsieur le Maire signale que dans le cas présent de « faillite personnelles », la loi impose l'effacement de la dette et demande au conseil municipal.

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour :

- De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernés
- De prévoir la dépense pour un montant de 12.62 € au compte 6542 « créances éteintes »
- Réserve incendie collège – **délibération 2014-12-05**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une citerne incendie pour renforcer la défense incendie au collège Robert Barrière à Sauveterre de Guyenne et présente l'estimation détaillée pour cette opération qui se porte à 38 150 € HT.

Monsieur la Maire précise que ses travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général et qu'il y a lieu de déposer une demande de subvention.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, décide d'engager la procédure et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

- Cabinet médical communal phase 1 et 2 – **délibération 2014-12-06**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le nouveau plan de financement du cabinet médical communal incluant les phases 1 et 2 et les derniers ajustements (spécialistes supplémentaires, travaux obligatoires pour les cabinets dentaires, agrandissement de l'ascenseur...).

Création d'un Cabinet Médical Communal		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
<b>Travaux de réhabilitation-construction</b>			
Phase 1		364040.77	
Phase 2		345830.72	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>		<b>709871.49</b>	
ETAT - DETR 2014 -TRANCHE 1 - Aide au maintien et installations de professionnels de santé (25%) : dossier N°LG140025			74 236.25
ETAT - DETR 2015 -TRANCHE 2 - Aide au maintien et installations de professionnels de santé (25%)			86 457.68
Autres subventions (Conseil Régional, Conseil Général, Europe...)			
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>160 693.93</b>
TVA (20% du montant HT)		20.00%	141974.298
FCTVA (15.758 %) - Emprunt d'équilibre 2 ans ou autofinancement		15.76%	134 233.86
Commune (emprunt sur 20 ans) et autres subventions			556 918.00
<b>TOTAL de l'opération (TTC)</b>		<b>851 845.79</b>	<b>851 845.79</b>

Après échange de vue, le conseil municipal décide à quinze voix pour et 4 abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), d'adopter le nouveau plan de financement (phases 1 et 2) et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires (Etat : DETR 2015, Conseil Général, Conseil Régional, Europe...).

## **2 - PERSONNEL**

- Assurances statutaires – **délibération 2014-12-07**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la consultation engagée pour le renouvellement du contrat d'assurance prévoyance de la commune. Quatre offres ont été reçues, après étude des offres, l'offre la mieux disante est présentée par SMACL à Niort.

Après échange de vue, le Conseil Municipal, par dix-neuf voix pour :

- accepte l'offre proposée par SMACL à Niort aux conditions qui suivent :

Franchise pour la totalité des risques		Taux au 01/01/2015
Agents CNRACL	30 jours fixes par arrêt maladie ordinaire	5.92 % Taux appliqué à la masse salariale
Agents régime général IRCANTEC	30 jours fixes en maladie ordinaire	1.50 % Taux appliqué à la masse salariale

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2015.

## **3 – ESPACE CULTUREL BONARD : salle culturelle et école de musique**

- avenants – **délibération 2014-12-08**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider plusieurs avenants au marché de travaux de la création de la salle culturelle et école de musique à « Bonard » :

Lot n° 3 «Charpente métallique- bardage- serrurerie » : DANAY  
 Modification des installations: 2 437.50 € HT  
 (encadrement parvis plafond)

Lot n° 5 « « menuiserie intérieures bois » : TCB  
 Modification des installations 4 454.75 € HT  
 (meuble bar + local ménage + placard école musique + plafond parvis)

Lot n° 8 « électricité - courants forts – courants faibles » : CIOBELEC  
 Modification des installations 3 681.90 € HT  
 (éclairage parvis + électricité aménagement scénique)

Lot n° 9 « Carrelages – faïences » : LABAT  
 Modifications des installations 1 393.00 € HT  
 (douche loge + plinthes école de musique)

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants et à prévoir les crédits et ajustements nécessaires au budget.

#### **4 –POLE CULTUREL ET SOCIAL EN CENTRE BOURG**

- mission de maîtrise d'œuvre – *délibération 2014-12-09*

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été engagée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle culturel et social pour laquelle 28 offres ont été reçues.

Monsieur le Maire propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre à la SARL David BLAZQUEZ, architecte à Saint Macaire, candidat mieux-disant, lequel propose d'assurer cette mission pour le prix de 45 500 € HT pour une enveloppe de travaux estimée à 700 000 € HT (soit un taux de maîtrise d'œuvre à 6.50%).

Monsieur Miqueu rappelle que même si les débats ne sont pas repris à chaque fois pour le cabinet médical, la nouvelle salle des fêtes ou la maison Brugères, le groupe "Sauveterre pour tous" ne soutiendra que les projets de réalisations qui sont conformes au programme présenté par son équipe.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par quinze voix pour et quatre abstention (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), désigne Monsieur David BLASQUEZ, maître d'œuvre du projet du pôle culturel et social et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

#### **5 – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

- procédure de modification – *délibération 2014-12-10*

Monsieur Laurent SAUTS rappelle les travaux engagés par sa commission sur la révision de certains points du PLU notamment :

- Modification de l'article 12 du règlement des zones UE et 1AUE, mise en commun des stationnements
- Suppression de la servitude d'urbanisme - éléments et périmètres de protection au titre de l'application de 7° de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Modification articles 7 et 9 du règlement de la zone UC pour faciliter les constructions à usage de commerces, de bureaux d'artisanats et d'entrepôts (emprises au sol et limites séparatives)

Monsieur Christian BONNEAU signale que la mutualisation des stationnements est une bonne chose, mais n'approuve pas la modification sur la modification des règles de construction sur les limites séparatives et demande le vote point par point.

Monsieur Benoit PUAUD signale que les modifications portent sur le zonage UC.

Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur chacun des points :

- Modification des règles de stationnement (article 12) : 19 pour
- Suppression servitude d'urbanisme (article L.123-1-5 du Code de l'urbanisme) : 19 pour
- Modification des règles de constructibilités en zone UC : 15 pour et 4 contre (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET)

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne

MARQUILLE-MIRAMBET), décide d'engager la procédure de modification du PLU pour les points énoncés ci-dessus.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la communauté de commune du vallon d'Artolie pour l'aide apportée aux communes sinistrées à l'été 2014.

Remerciements de la famille Faugeras lors des obsèques de Madame Henriette Faugeras

- SIAP St Brice

Monsieur Benoit PUAUD signale que le RPQS 2013 du SIAP de St Brice est consultable par tous et sera également mis à disposition du public à l'accueil de la mairie. Il indique que celui-ci explique que le réseau d'acheminement de l'eau potable connaît une perte importante entre l'eau puisée et l'eau distribuée en raison des fuites.

- Kit hydro économes

Lancement d'une campagne de distribution gratuite de kits « hydro-économe », mesure en faveur d'économies d'eau. Pour en bénéficier, les usagers doivent remplir un formulaire de retrait en mairie, ces kits permettent une économie d'eau de 30 % environ. Cette distribution s'étale du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 31 janvier 2015.

- Information aux conseillers municipaux

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET demande plus d'info en conseil municipal notamment sur les :

- invitation à des manifestations ou inaugurations communales
- informations ou communications pour les viticulteurs (faisant référence aux orages de grêles les deux années passées)

Monsieur le Maire indique que :

- les invitations aux manifestations communales sont systématiquement transmises par mail aux membres du conseil municipal s'il ne s'agit pas d'invitations adressées personnellement à Monsieur le Maire.
- Un article pourra être réalisé au printemps 2015 dans « L'Echo des Cités » et sur le site communal pour rappeler la procédure (déclaration à la Chambre d'agriculture...) en cas de grêle sur les vignobles

## **AGENDA**

### **Décembre 2014**

18 : départ Ludovic BAGILET (OTEM – Sauveterre)

20 : enregistrement 250ème émission ADISHATZ

23 : animation de Noël (marché hebdomadaire)

### **Janvier 2015**

05 : commission électorale  
08 : Commission DDOC  
10 : Quine Football  
12 : Conseil Municipal (17H00)  
16 : Cérémonie des vœux 2015  
17 : Quine Pétanque  
18 : Quine Paroisse  
18 : St Vincent  
21 : Repas des séniors CCAS  
24 : Conférence  
24 : Concert restos du Cœur  
25 : Repas de la Chasse  
28 : Collecte de Sang  
31 : Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers

**Février 2015**

16 : Conseil Municipal (18H30)

**Mars 2015**

22 et 29 : élections départementales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.